

# Seulement 1,5 % des mers franÃ§aises sont rÃ©ellement protÃ©gÃ©es

Dossier de<br /> la rÃ©daction de H2o  
October 2019

Â

Du 22 au 24 octobre 2019 s'est tenu le 4<sup>me</sup> Colloque national des aires marines protÃ©gÃ©es, Ã Biarritz. Les enjeux sont trÃs importants puisque la France possÃde le 2<sup>me</sup> espace maritime au monde, dont 22,3 % sont classÃes Aires Marines ProtÃ©gÃ©es. Pourtant dans ces zones, au dÃ©triment des recommandations des scientifiques et malgrÃ© l'effondrement de la biodiversitÃ© marine, de nombreuses activitÃes ayant un impact significatif sur les espÃces et habitats continuent de se dÃvelopper. En rÃésultat, seulement 1,5 % des mers franÃ§aises sont correctement protÃ©gÃ©es. Une sÃ©vÃre lacune pour France Nature Environnement, Oceana et le WWF France, qui demandent au gouvernement de vÃ©ritables protections dans ces aires protÃ©gÃ©es et des moyens pour les mettre en œuvre.

Un rapport alarmant de la Commission europÃ©enne fait le constat que 75 % de la biodiversitÃ© marine europÃ©enne est en trÃs mauvais Ãtat Ã©cologique. Le rÃ©cent rapport spÃ©cial du GIEC sur l'ocÃan et la cryosphÃ“re dresse un Ãtat des lieux similaire : l'augmentation de la tempÃ©rature de l'ocÃan provoque la disparition des habitats marins comme les coraux, une perte de production primaire et le dÃ©placement des espÃces. Quant Ã la surpÃ¢che, elle entraÃ®ne un effondrement des stocks de poissons comme le cabillaud avec 40 % des poissons sauvages surexploitÃ©s en Europe. C'est donc une bonne chose de voir plus de 20 % de l'espace maritime franÃ§ais classÃ© mais ces aires marines protÃ©gÃ©es ne le sont finalement que sur le papier. Diverses activitÃes y ont autorisÃ©es comme le transport maritime, l'extraction de sable, l'aquaculture, la nage commerciale avec les cÃ©tacÃ©s ou encore les mouillages. De nombreuses pÃ¢ches y sont aussi pratiquÃ©es, dont certaines techniques comme le chalutage de fond et la pÃ¢che Ã la drague, entraÃ®nant la destruction des habitats marins ainsi que des captures de dauphins, tortues ou encore requins : des espÃces en danger d'extinction, non ciblÃ©es par les pÃ¢cheurs. La pÃ¢che continue mÃ¢me d'Ãªtre pratiquÃ©e en toute impunitÃ© dans certaines aires protÃ©gÃ©es de l'hexagone faisant partie du rÃ©seau Natura 2000 alors que les Ã©valuations d'incidence obligatoires avant l'autorisation de chaque technique de pÃ¢che n'ont jamais Ã©tÃ© rÃ©alisÃ©es. Plus gÃ¢nÃ©ralement, en Europe, le chalutage exercÃ© plus intensÃ©ment dans les Aires Marines ProtÃ©gÃ©es qu'en dehors de celles-ci, ce qui est un comble ! Dans les Outremer, qui totalisent 97 % de l'espace maritime franÃ§ais et 87 % de la biodiversitÃ© marine, la situation est encore plus catastrophique et les directives europÃ©ennes de protection du milieu marin ne s'appliquent pas. Dans le Parc naturel marin de Mayotte, des bateaux de pÃ¢che gÃ©ants capturent en une semaine l'Ã©quivalent de ce que pÃ¢chent les pÃ¢cheurs locaux en une annÃ©e... Ã "La France a un sÃ©rieux retard sur la gestion de la pÃ¢che dans ses aires marines protÃ©gÃ©es", notamment par rapport Ã nos voisins europÃ©ens plus volontaristes, comme l'Angleterre, qui ont adoptÃ© une interdiction gÃ¢nÃ©rale pour les engins les plus destructeurs dans tous leurs sites marins", prÃ©cise Nicolas Fournier, responsable de plaidoyer Ã Oceana Europe. Face Ã cette situation, France Nature Environnement, Oceana et le WWF France demandent au PrÃ©sident de la RÃ©publique une mesure de bon sens : l'interdiction des activitÃes considÃ©rÃ©es unanimement par la communautÃ© scientifique comme dÃ©lictÃ¢res dans ces espaces, comme le chalutage et la pÃ¢che Ã la drague, au profit de modes de pÃ¢che plus durables et respectueux de la ressource. Les vÃ©ritables protections de ces aires marines imposeraient des arrÃtÃ©s de protection de biotope ou leur classement en rÃ©serves naturelles. Pour Ã‰lodie Martinie-Cousty, pilote du RÃ©seau OcÃ©ans, Mers et Littoraux de France Nature Environnement, "ce renforcement de protection dans les aires marines protÃ©gÃ©es doit s'accompagner de moyens financiers suffisants pour la recherche scientifique, la gestion, la protection et la surveillance. L'Office franÃ§ais de la biodiversitÃ© doit porter une rÃ©elle politique maritime. Enfin, il est crucial de garantir une rÃ©elle inclusion des associations de protection de la nature et de l'environnement, aujourd'hui trÃs minoritaires dans les instances de gestion des Aires Marines ProtÃ©gÃ©es franÃ§aises."

Si l'annonce du PrÃ©sident de la RÃ©publique en mai 2019 avait initiÃ© l'engagement du Conseil de dÃ©fense Ã©cologique de porter l'ambition de 30 % d'aires marines et terrestres protÃ©gÃ©es, dont un tiers d'aires protÃ©gÃ©es en pleine naturalitÃ© d'ici 2022, ces rÃ©flexions sur l'extension du rÃ©seau doivent se poursuivre.

FNE - Oceana - WWF France